

Propriétaires bailleurs de la Communauté d'Agglomérations Hérault Méditerranée (CAHM)

Le dispositif proposé par l'ANAH aux propriétaires privés de conventionner des logements privés sans travaux. En effet, sans effectuer de travaux (donc il n'y aura pas de subvention allouée) mais si le logement est «décent», ce dispositif permet de défiscaliser les revenus locatifs par un abattement de :

- 30 % pour les loyers intermédiaires
 - 60 % pour les loyers sociaux ou très sociaux
- Une plaquette est à votre disposition en mairie si vous êtes intéressés.

Ce dispositif est directement géré localement par l'ANAH Montpellier.

L'intérêt est la production de logements conventionnés à loyers maîtrisés pour les ménages de la CAHM qui complète la production effectuée dans le cadre de l'OPAH.

En 2010 :

- 61 logements ont été conventionnés dans le cadre de l'OPAH soit 4 à loyer très social, 48 à loyer social et 9 à loyer intermédiaire
 - 66 logements ont été conventionnés sans travaux soit 8 à loyer social et 58 à loyer intermédiaire.
- Pour toute information vous pouvez vous adresser à la Maison de l'Habitat au 04 67 21 31 30.